



**CONSEIL
GENERAL**
BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Supplément au Recueil des Actes Administratifs

N°7 du 1^{er} avril 2012

-

Budget Primitif 2012

Séance Publique du vendredi 23 mars 2012

Le Recueil des Actes Administratifs peut être consulté à l'hôtel du département
52, avenue de Saint-Just - 13256 Marseille cedex 20
ATRIUM - bât. b - derrière L'accueil central

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SOMMAIRE

SUPPLÉMENT AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°7 DU 1^{ER} AVRIL 2012

CONSEIL GÉNÉRAL

BUDGET PRIMITIF 2012

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 23 MARS 2012

- Commission Solidarité	4
- Commission Éducation, Animation et Vie Locale.....	5
- Commission Aménagement, Environnement, Administration Générale.....	9
- Commission Finances.....	16

CONSEIL GÉNÉRAL

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
CONSEIL GÉNÉRAL

D-G-S
SERVICE DES SÉANCES
DE L'ASSEMBLÉE

COMMISSION SOLIDARITÉ
DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

1

M. Michel AMIEL

Politique publique de Prévention Sanitaire et de Protection Maternelle et Infantile - Budget Primitif 2012

A décidé :

- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012 du Département pour les dépenses nécessaires à la mise en œuvre des actions du Département dans le cadre de la politique publique de protection maternelle et infantile et de prévention sanitaire, soit au total :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 10 253 400 euros

Recettes : 2 950 000 euros

Section d'investissement :

Dépenses : 8 350 000 euros de crédits de paiement et 2 500 000 euros d'autorisations de programme.

- de donner délégation à la Commission Permanente pour les modalités de mise en œuvre des actions énoncées dans le rapport et pour les modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme.

2

M. Michel AMIEL

Budget Primitif 2012 de la Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille des Bouches du Rhône

A décidé, en ce qui concerne le budget annexe de la Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille des Bouches-du-Rhône :

- d'approuver l'ensemble des dotations budgétaires conformément aux propositions énoncées dans le rapport,
- de confirmer leur inscription au projet de budget primitif 2012.

3

M. Michel AMIEL

Budget primitif 2012 : Politique publique de protection de l'enfance - Modification des barèmes des allocations versées aux jeunes majeurs, et revalorisation de l'indemnité d'entretien vacances versée aux assistants familiaux

A décidé :

- d'approuver les objectifs 2012 relevant de la politique publique de protection de l'enfance, conformément aux propositions énoncées dans le rapport, ainsi que les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012,
- de confirmer les crédits de paiement inscrits à cet effet au projet de budget primitif 2012,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour les modalités de mise en œuvre des actions énoncées dans le rapport,
- de modifier les barèmes des allocations servies aux jeunes majeurs
- de revaloriser l'indemnité d'entretien vacances versée aux assistants familiaux.

4

Mme Lisette NARDUCCI

Budget Primitif 2012 : Politique Publique de l'Insertion Sociale et Professionnelle

A décidé :

- d'approuver les actions et les dotations budgétaires inscrites au projet de budget 2012 afférentes à la politique publique de l'insertion sociale et professionnelle conformément aux propositions détaillées dans le rapport,

- de confirmer les crédits inscrits au projet de budget primitif 2012.
- de donner délégation à la commission permanente pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des actions énoncées dans le rapport.

Le groupe l'Avenir du 13 vote contre.

5

Mme Lisette NARDUCCI

Prorogation du Programme Départemental d'Insertion 2010/2012 pour une période de 2 ans (soit jusqu'en mars 2014)

A décidé de proroger jusqu'en mars 2014 la durée de validité du Programme Départemental d'Insertion 2010-2012.

Pour la mise en œuvre 2012 des actions du PDI, les crédits sont prévus au budget départemental.

6

Mme Josette SPORTIELLO-BERTRAND

Budget Primitif 2012 relevant de la délégation aux Personnes Âgées

A décidé d'approuver :

- les objectifs 2012 de la politique menée en faveur des personnes âgées conformément aux propositions détaillées dans le rapport ;
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012.

Délégation est donnée à la Commission Permanente pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des actions énoncées dans le rapport.

Abstention du groupe l'Avenir du 13.

7

M. Gaby CHARROUX

Budget Primitif 2012 relevant de la délégation aux Personnes Handicapées

A décidé :

- d'approuver les objectifs 2012 de la politique menée en faveur des personnes handicapées conformément aux propositions détaillées dans le rapport ;
 - d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012 ;
 - d'octroyer à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) une enveloppe de fonctionnement de 986 300 euros ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des actions énoncées dans le rapport.

Abstention du groupe l'Avenir du 13.

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHONE
CONSEIL GÉNÉRAL

D-G-S
SERVICE DES SÉANCES
DE L'ASSEMBLÉE

COMMISSION ÉDUCATION, ANIMATION ET VIE LOCALE
DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

8

M. Michel PEZET

Budget Primitif 2012 : Politiques publiques de la culture

A décidé d'approuver :

- les orientations de la politique culturelle du Département pour l'exercice 2012,
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012, en fonctionnement et en investissement, rappelées en annexe au rapport,
- le recours aux vacances telles que définies dans le rapport.

Délégation est donnée à la Commission Permanente pour procéder à la répartition des dotations concernant le partenariat et le patrimoine culturels et les actions culturelles pour l'exercice 2012, mentionnées dans le rapport, et aux modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme.

Abstention du groupe l'Avenir du 13.

9

M. Michel PEZET

Révision du règlement intérieur des salles de lecture des Archives départementales des Bouches-du-Rhône

A décidé :

- d'approuver le règlement révisé des salles de lecture des Archives départementales, ainsi que le modèle de fiche annuelle d'inscription de lecteur joints en annexe au rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour toute modification ultérieure de ces documents.

10

M. André GUINDE

Politique départementale en faveur de la promotion de la culture provençale et de la langue d'Oc - Budget primitif 2012

A décidé d'approuver :

- les axes et les actions de la politique du Département pour la promotion de la culture provençale et de la langue d'Oc, pour l'exercice 2012, mentionnés dans le rapport,
 - les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2012, en fonctionnement et en investissement,
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la répartition des enveloppes budgétaires, consacrées à ce partenariat.

11

Mme Evelyne SANTORU

Budget Primitif 2012 - Délégation Droits de la Femme

A décidé d'approuver :

- les objectifs généraux et les actions particulières que la Délégation aux Droits de la Femme se propose de mettre en œuvre au titre de l'exercice 2012,
 - les dotations budgétaires inscrites au projet du budget primitif 2012,
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ces crédits.

12

M. Mario MARTINET

Budget Primitif 2012. Délégation Centres sociaux.

A décidé :

- de reconduire en 2012 les dispositifs d'intervention en faveur des centres sociaux,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012 selon le détail présenté en annexes au rapport,
- de donner délégation à la commission permanente pour se prononcer sur la mise en œuvre de ces dispositifs d'intervention, et de procéder à des modifications ou compléments d'affectation de crédits,
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer l'ensemble des conventions de mise en œuvre des aides départementales en faveur des centres sociaux.

13

M. Rebia BENARIOUA

Délégation Soutien de la Vie Associative - Budget Primitif 2012

A décidé :

- d'approuver :

- les objectifs et les actions de la politique liée à la délégation « Soutien de la Vie Associative » pour l'exercice 2012, mentionnés dans le rapport,
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012,
- de confirmer les crédits de paiement inscrits au projet de Budget Primitif 2012,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ces crédits et à des modifications d'affectation.

Abstention du groupe l'Avenir du 13.

14

M. Denis ROSSI

Délégation Animation Seniors - Budget Primitif 2012 - Fixation des enveloppes

A décidé :

- d'approuver les objectifs et les actions de la politique liée à la délégation Animation Seniors, pour l'exercice 2012,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012, en fonctionnement et en investissement,
- de confirmer l'inscription au BP 2012 des crédits de paiement nécessaires,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ces crédits, ainsi qu'à des modifications ou des compléments d'affectation.

15

M. Denis ROSSI

Délégation Associations caritatives - Budget Primitif 2012

A décidé :

- d'approuver :
- les objectifs et les actions de la politique liée à la délégation « Associations Caritatives » pour l'exercice 2012, mentionnés dans le rapport,
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012,
- de confirmer les crédits de paiement inscrits au projet de Budget Primitif 2012,
- de donner délégation à la Commission permanente pour procéder à la répartition de ces crédits et à des modifications d'affectation.

16

M. René OLMETA

Délégation Relations avec les anciens combattants et affaires militaires - Budget Primitif 2012 - Fixation des enveloppes

A décidé :

- d'approuver :
- * les objectifs et les actions de la politique liée à la délégation « affaires militaires – anciens combattants » pour l'exercice 2012 ;
- * la dotation budgétaire inscrite au projet de budget primitif 2012 ;
- de confirmer l'inscription au BP 2012 des crédits de paiement nécessaires ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ces crédits.

17

M. Jean-Pierre MAGGI

Politique publique d'aides aux communes et à leurs groupements - Année 2012 -

A décidé :

- de reconduire les dispositifs d'aides aux communes, et d'approuver les créations et les modifications proposées selon les modalités énoncées dans le rapport au titre de l'année 2012,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012 et relatives aux aides aux communes,
- d'autoriser l'ouverture d'une nouvelle AP 2012 consacrée au financement des demandes déposées dans le cadre de « l'Aide du Département aux équipements de vidéoprotection »,
- d'approuver le modèle annexé au rapport de la convention de partenariat liant le bénéficiaire de l'aide financière au Département,
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Général :
- * pour procéder à l'attribution des diverses aides faisant l'objet de ce rapport et aux modifications ou compléments d'affectations d'auto-risations de programme,

- * pour adapter, en tant que de besoin, les critères et les modalités d'application des dispositifs d'aides aux communes,
- * pour valider les critères d'attribution du nouveau dispositif intitulé « Aide du Département aux équipements de vidéoprotection »,
- * pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

18

Mme Lisette NARDUCCI

Ville de Marseille : Participation du Département à l'acquisition et à l'aménagement du site «Comptoir Toussaint Victorine»

A décidé :

- de donner un accord de principe au financement de l'opération « Comptoir Toussaint-Victorine » présentée par la Ville de Marseille,
 - la création d'une autorisation de programme d'un montant de 2.200.000 euros pour l'acquisition foncière et l'aménagement du site « Comptoir Toussaint-Victorine »,
 - de procéder à l'affectation de crédits mentionnée dans le rapport,
 - de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention de financement passée entre le Département et la Ville de Marseille qui fixera la dépense subventionnable et les modalités de mise en œuvre de l'aide financière du Département.
- Cette action sera financée sur l'autorisation de programme n° 2012-10434Q prévue au budget départemental.

19

M. Frédéric VIGOUROUX

Budget primitif 2012. Délégation politique de la ville.

A décidé :

- de reconduire en 2012 les dispositifs d'intervention en faveur de la politique de la ville,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012 selon le détail présenté en annexes au rapport,
- de donner délégation à la commission permanente pour se prononcer sur la mise en œuvre de ces dispositifs d'intervention, et de procéder à des modifications ou compléments d'affectation de crédits,
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer l'ensemble des conventions de mise en œuvre des aides départementales en faveur de la politique de la ville.

20

M. Henri JIBRAYEL

Budget Primitif 2012. Délégation aux sports: politique sportive départementale.

A décidé d'approuver :

- les objectifs et les axes généraux de la politique sportive départementale indiqués dans le rapport pour l'exercice 2012,
- les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2012, en fonctionnement et en investissement,

Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la répartition de ces crédits.

21

M. Denis BARTHELEMY

Politique Départementale à la Jeunesse - Budget Primitif 2012

A décidé d'approuver :

- les objectifs et les axes généraux de la politique en faveur de la jeunesse pour 2012,
- les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2012 en fonctionnement et en investissement,

Délégation est donnée à la Commission Permanente pour procéder à la mise en place des actions énoncées dans le rapport.

22

M. Daniel FONTAINE

Politique départementale de l'habitat

A décidé :

- de reconduire en 2012 l'ensemble des dispositifs d'intervention en faveur de la politique départementale de l'habitat,
- d'inscrire en dépenses, au budget primitif 2012 une somme de 85 623 euros pour accompagner le financement des équipes opérationnelles de suivi-animation d'O.P.A.H. selon le détail présenté dans le rapport,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012 selon le détail présenté en annexe III du rapport.
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer l'ensemble des conventions de mise en œuvre des aides départementales en faveur de l'habitat,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour se prononcer sur la mise en œuvre de ces dispositifs d'intervention, et procéder à des modifications ou compléments d'affectation de crédits,

42
Mme Janine ECOCHARD
Budget Primitif 2012 : Politiques publiques des collèges et d'accompagnement à l'éducation

A décidé d'approuver :

- l'ensemble des actions relatives à des politiques mises en œuvre pour les collèges et l'accompagnement à l'éducation pour 2012 développées dans le rapport,
- les dotations budgétaires et les variations d'autorisations de programmes et affectations inscrites au projet de budget primitif 2012,
- le montant des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport et les documents figurant en annexe,

Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des décisions, et pour procéder à des modifications ou des compléments d'affectations, ainsi que pour compléter et modifier les modalités d'organisation et de fonctionnement des opérations décidées.

43
Mme Janine ECOCHARD
Regroupement des collèges Vincent Scotto et Romain Rolland

A décidé le regroupement des collèges Vincent Scotto et Romain Rolland à Marseille en un seul établissement.

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHONE
CONSEIL GÉNÉRAL

D-G-S
SERVICE DES SÉANCES
DE L'ASSEMBLÉE

COMMISSION AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT, ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

23
M. Félix WEYGAND
-Informatique et Télécommunication : Budget 2012.

A décidé :

- d'approuver l'ensemble des actions développées dans le rapport et les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012 ;
- d'approuver les montants des affectations de crédits et leurs modifications comme indiqués dans le rapport.

24
M. René OLMETA
Budget primitif 2012 : politique publique du tourisme

A décidé :

- d'approuver les orientations et les actions de la politique publique du tourisme pour 2012 ;
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012 ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou à des compléments d'affectation ;
- d'allouer les subventions suivantes :

. Bouches-du-Rhône Tourisme	:	4.471.000 euros en fonctionnement, 225.000 euros en investissement,
. Association des Logis de France	:	30.000 euros,
. Cotisation Comité Régional du Tourisme	:	23.000 euros.

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental 2012

M. Conte ne prend pas part au vote.

25

Mme Marie-Arlette CARLOTTI

Budget primitif 2012 - Relations Internationales et Affaires Européennes.

Politique Publique des Relations Internationales et Européennes et des Interventions Humanitaires,

A décidé :

- de confirmer et de développer les résultats obtenus en 2011 par la Direction des Relations Internationales, Affaires Européennes et Humanitaires, dans le cadre de la politique publique de relations extérieures du Conseil Général ;
- de ratifier les actions et moyens mis en œuvre en 2011 ;
- d'approuver pour 2012 les propositions contenues dans le rapport ;
- d'autoriser l'accueil dans les Bouches-du-Rhône des délégations et missions étrangères, et l'envoi à l'étranger des délégations et missions du Conseil Général ;
- d'autoriser l'engagement des dépenses de relations publiques nécessaires à l'exécution de la politique publique ;
- d'autoriser la négociation et la signature par le Président du Conseil Général, ou son représentant, des accords et protocoles nécessaires avec les autorités et partenaires étrangers ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour ratifier ces accords et protocoles, et pour redéfinir en cours d'exercice, selon les besoins, les contenus, les zones géographiques, et les dispositifs opérationnels, de la Direction des Relations Internationales, Affaires Européennes et Humanitaires ;
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2012.

26

M. Félix WEYGAND

Politique publique «Recherche Enseignement Supérieur» - Budget Primitif 2012

A décidé d'approuver :

- les orientations pour l'année 2012 de la politique publique de la recherche et de l'enseignement supérieur,
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012,
- les désaffectations et réaffectations d'autorisation de programme comme indiquées dans le rapport.

Délégation est donnée à la Commission Permanente afin qu'elle procède à des créations, des modifications ou des compléments d'affectations.

27

M. André GUINDE

Politique Publique des Transports : Budget Primitif 2012

A décidé :

- d'approuver les perspectives d'actions prévues pour l'année 2012, dans le cadre de la politique départementale des transports, mentionnées dans le rapport ;
- de confirmer l'inscription des autorisations de programme et d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012 ;
- de procéder aux affectations et désaffectations d'autorisations de programme, comme indiqué dans le rapport.

28

M. René RAIMONDI

Politiques publiques d'aménagements routiers et de sécurité routière - Budget Primitif 2012

A décidé :

- d'approuver les interventions au titre de la politique publique d'aménagements routiers et de sécurité routière définie dans le rapport (interventions sous maîtrise d'ouvrage départementale et participations financières aux opérations réalisées sous autres maîtrises d'ouvrage et au Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône (SMTDR),
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2012,
- de procéder aux créations et modifications d'affectations des autorisations de programme telles que précisées dans le tableau annexé au rapport,
- que les contrats nécessaires à la réalisation des études et des travaux faisant l'objet des interventions définies dans le rapport, et des prestations nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur routier, seront traités soit par appels d'offres ouverts passés en application des articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics, soit par application de l'article 74 lorsqu'il s'agira de maîtrise d'œuvre, soit par marchés à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics lorsque ceux-ci s'inscriront dans le seuil autorisé de 200 000 euros HT pour les services et de 5 000 000 euros HT pour les travaux.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour adopter, en cas de nécessité, des dispositions différentes ou complémentaires pour la passation de ces marchés dans le cadre des dispositions prévues par le Code des Marchés Publics,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour se prononcer quant aux conditions d'application de la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales concernant le domaine de la voirie.
- d'autoriser le Président du Conseil Général :
 - à approuver les actions pour lesquelles il sera lancé une procédure de marché public correspondante,
 - à signer tous les actes qui découlent des marchés et contrats, notamment ceux prévus par les CCAG Travaux, prestations intellectuelles, de fournitures courantes et de services lorsqu'ils s'inscrivent dans le montant de l'opération,
 - à demander l'ouverture des enquêtes réglementaires, nécessaires à la réalisation des opérations inscrites aux programmes annexés au rapport,
 - à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation des programmes du rapport,
 - à signer les conventions de travaux avec les concessionnaires de réseaux lorsqu'il s'agira de réaliser des déplacements de réseaux nécessaires à l'exécution des programmes de travaux, conformément aux modalités d'interventions définies par le Conseil Général
- d'autoriser la Commission Permanente à se prononcer :
 - sur les autres conventions (ou leurs avenants) pouvant intervenir dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et des dispositions prises dans le cadre du rapport,
 - sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le rapport et sur les modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme qui seraient nécessaires,
 - sur les déclarations de projet définies par l'article 144 de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002.

29

M. Jean-Marc CHARRIER

Budget primitif 2012 - Politique Publique des Ports et de la Filière Pêche

A décidé :

- d'arrêter le programme d'intervention pour 2012 au titre des ports départementaux, tel que défini dans le rapport.
- * Pour le Budget Annexe des Ports
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites dans le cadre de la nomenclature M.4, au projet de Budget Primitif 2012 ;
 - d'approuver le versement d'une contribution du budget général au budget annexe des Ports, d'un montant maximal de 603 100 euros en section d'investissement ;
 - de fixer à 92 % le taux de proratisation de la T.V.A. pour 2012.
 - de procéder aux affectations d'autorisations de programme, ou à leur désaffectation, comme indiqué dans le rapport.
- * Pour le Budget Général
- de confirmer l'inscription des autorisations de programme et d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012 ;
 - de procéder aux affectations d'autorisations de programme, ou à leur désaffectation comme indiqué dans le rapport.
 - de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à l'attribution des aides financières dans le cadre des enveloppes de crédits pour 2012.

30

M. Vincent BURRONI

BP 2012: Orientations et dotations budgétaires de la délégation à l'Economie

A décidé d'approuver :

- les orientations pour l'année 2012 de la délégation à l'économie,
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012,

Délégation est donnée à la Commission permanente pour approuver les conventions à intervenir dans le cadre des politiques menées.

31

M. Christophe MASSE

Budget Primitif 2012: Orientations stratégiques de la délégation à l'Aménagement du territoire, Grands projets structurants, Coopération intercommunale

A décidé :

- d'approuver le document intitulé «Propositions pour un aménagement durable du territoire des Bouches-du-Rhône» joint en annexe au rapport ;
- de valider les orientations stratégiques que poursuivra en 2012 la Délégation à l'Aménagement du Territoire, Grands projets structurants Marseille, Coopération intercommunale ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions à intervenir dans le cadre des politiques menées.

32

M. Loïc GACHON

Présentation de la démarche de Développement Durable : «une administration exemplaire et responsable».

A décidé :

- de prendre acte des éléments du rapport,
- d'adopter le document « Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, une administration exemplaire et responsable » annexé au rapport et composé :
du bilan des actions de la collectivité,
du plan d'actions interne,
de deux annexes : Le Bilan Carbone 2010 de la collectivité et l'Eco-référentiel bâtiment.

33

M. Loïc GACHON

Budget primitif 2012 : Développement Durable, Agenda 21, Énergies renouvelables

A décidé d'approuver :

- les orientations et les actions de la politique publique de Développement Durable du Département pour l'exercice 2012, figurant dans l'annexe 2 du rapport,
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012, en fonctionnement et en investissement, rappelées en annexe 1 au rapport.

Délégation est donnée à la Commission Permanente :

- pour l'attribution des diverses aides mentionnées dans le rapport,
- pour adapter, en tant que de besoin, les critères et les modalités d'application des dispositifs de mise en œuvre de l'Agenda 21,
- pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

34

M. Jacky GERARD

Budget Primitif 2012 : Politique publique environnement et gestion des domaines départementaux

A décidé :

- de prendre acte des éléments du rapport ;
- d'approuver :
- les orientations du rapport et les dotations budgétaires relatives à la politique publique environnementale, inscrites au projet de budget primitif 2012, telles qu'elles sont indiquées dans le rapport ;
- l'adhésion et le versement de la cotisation correspondante à l'Association des communes forestières des Bouches-du-Rhône et à l'Association « Réserves naturelles de France »,
. de donner délégation à la commission permanente pour statuer sur la convention à intervenir entre l'État et le Département, dans le cadre du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne et définir en tant que de besoin, l'utilisation des crédits y étant affectés, et autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions et tout acte nécessaire en découlant ;
- d'autoriser le Président du Conseil Général à :
- signer les conventions et tout autre acte ou document nécessaires au versement de subventions par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration ; ou autre ministère, au titre de la participation de l'État aux frais de fonctionnement et d'investissement engagés par le Département en faveur des forestiers sapeurs et de toute autre action conduite en matière forestière ;
- demander à l'État le remboursement des crédits pour lesquels le Département fait l'avance en qualité de maître d'ouvrage,

- signer les conventions à intervenir entre le Département et l'Office National des Forêts, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, pour le remboursement des frais engagés par ces organismes dans le cadre du dispositif de surveillance 2012 ;

- d'approuver les montants des affectations, leurs modifications et variations ainsi que les ouvertures et modifications de répartis d'AP comme indiqués dans le rapport.

35

M. Jacky GERARD

Budget Primitif 2012 : Contribution du Département au budget du SDIS 13

A décidé :

- de prendre acte du rapport ;
- d'inscrire les mouvements et les créations d'autorisation de programme comme indiqués dans le rapport ;
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués dans le rapport ;
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet du budget primitif 2012.

M. Maggi ne prend pas part au vote.

Le groupe l'Avenir du 13 vote contre.

36

M. Mario MARTINET

Budget Primitif 2012 : Protection de l'Étang de Berre.

A décidé :

- d'approuver les objectifs et les actions à mener en 2012 dans le cadre de la politique publique de la « protection de l'Étang de Berre ».
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2012.
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou des compléments d'affectations et à la répartition de ces crédits.

37

M. Hervé SCHIAVETTI

Budget Primitif 2012 : Protection de la ressource en eau.

A décidé :

- d'approuver les objectifs et les actions à mener en 2012 dans le cadre de la politique publique de la « Protection de la Ressource en eau » ;
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2012 ;
- de valider la fiche spécifique intitulée « aide à l'amélioration de la connaissance et protection des milieux littoraux et marins », à insérer dans le guide des aides aux communes, jointe en annexe au rapport,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou des compléments et à la répartition de ces crédits.

38

M. Jean-Noël GUERINI

Demande de retrait du Conseil Général des Bouches-du-Rhône de l'Établissement Public Interdépartemental Territoire Rhône

A décidé :

- de valider la demande de retrait des Départements de l'Hérault et du Rhône de l'Établissement Public Interdépartemental Territoire Rhône ;
- de solliciter le Conseil d'Administration de Territoire Rhône pour accepter le retrait du Département des Bouches-du-Rhône de l'établissement public au 31 décembre 2012.
- de valider que pour l'année 2012, le montant de la cotisation reste inchangé, soit 38.770 euros.

39

M. Roger TASSY

Budget Primitif 2012 - Politique Publique de la Chasse et de la Pêche

A décidé :

- de confirmer les principes d'attribution prioritaire des droits de chasse aux sociétés communales de chasse ;
- de confirmer les éléments clés de la politique d'accompagnement de la chasse dans les domaines départementaux (mise en réserve d'au moins 10 % du territoire, trois jours maximum de chasse) ;
- d'approuver les dotations budgétaires relatives à la politique d'accompagnement de la chasse et de la pêche inscrites au projet de Budget Primitif 2012 ;
- d'approuver les principes proposés en matière de subvention aux sociétés communales de chasse ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou des compléments d'affectations ;

40

M. Claude VULPIAN

Budget Primitif 2012 : Politique publique de l'agriculture

A décidé :

- d'adopter les orientations et les actions de la politique publique de l'agriculture pour 2012 ;
- d'adopter la convention-type jointe en annexe au rapport pour les dispositifs d'investissement prévus dans le cadre de la politique de l'agriculture.
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012 et de procéder à l'affectation des autorisations de programme indiquées dans le rapport ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou à des compléments d'affectation,
- d'approuver les règles de caducité des subventions d'investissements précisées dans le rapport,
- d'approuver le budget et les modalités de mise en œuvre du programme de démoustication 2012,
- de confirmer l'adhésion du Département du Var à l'Institution au sens des dispositions de l'article L 5421-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dénommée « Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen » ;
- d'approuver les statuts de l'EID Méditerranée modifiés pour tenir compte de l'intégration du Département du Var, joints en annexe au rapport ;
- d'allouer les subventions suivantes :
 - . Lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence : 5.400 euros,
 - . Lycée agricole d'Aix-Valabre : 19.600 euros,
 - . Association Nationale des Élus du Vin au titre de l'adhésion 2012 : 2.400 euros,
 - . Fédération Départementale de Syndicats d'Exploitants Agricoles des Bouches-du-Rhône pour l'actualisation du guide agricole : 6.100 euros.

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental 2012

41

M. Richard EOUZAN

Budget Annexe 2012 : Politique publique du Laboratoire Départemental d'Analyses et de la Sécurité Alimentaire

A décidé :

- d'adopter la politique publique du Laboratoire Départemental d'Analyses et de la Sécurité alimentaire et d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou à des compléments d'affectation.

44

M. Jean-François NOYES

Budget Primitif 2012 : Politique publique du patrimoine

A décidé :

- d'adopter les orientations et actions décrites dans le rapport à mener en 2012 dans le cadre de la politique publique du patrimoine,
- d'inscrire les mouvements d'autorisations de programmes prévus dans les tableaux annexés au rapport,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant dans son annexe,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2012.

49

M. Jean-Noël GUERINI

Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par le Président du Conseil Général de la compétence qui lui a été déléguée en matière de décisions d'ester en justice

A pris acte du compte-rendu, annexé au rapport, des décisions prises par le Président du Conseil Général en matière d'actions en justice, sur la période du 1er Février 2012 au 27 Février 2012, en vertu de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée départementale par délibération n°9 du 14 avril 2011.

50

Mme Danièle GARCIA

Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département
Création d'une enveloppe budgétaire complémentaire pour le recrutement d'agents non-titulaires

A décidé d'approuver :

- conformément à l'annexe 1 jointe au rapport, les créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département,
- conformément aux annexes suivantes (n°2 à 20) jointes au rapport, les créations, modifications et transformations d'emplois pouvant être pourvus par des agents non-titulaires.

Les dépenses correspondantes seront prélevées selon la ventilation indiquée dans chaque annexe. L'intégralité des incidences budgétaires ayant un impact en 2012 sont couvertes par les crédits inscrits au budget départemental

51

Mme Danièle GARCIA

Mise en place de la prime de fonction et de résultats en faveur des agents de la filière administrative de catégorie A

A décidé qu'à compter du 1er Avril 2012, la Prime de Fonction et de Résultats (PFR) se substituera à l'IEMP, aux IFTS, à la prime de rendement et à l'indemnité de fonctions et de résultats, pour les agents de catégorie A de la filière administrative.

La part fonction mensuelle est proratisée selon la quotité de travail et abattue en cas d'absence pour maladie ordinaire, hors hospitalisation.

La part résultats est modulée selon l'implication professionnelle, l'investissement individuel, la technicité et le niveau de responsabilité, ainsi que la manière de servir de chaque agent.

Les critères de modulation de chacune des deux parts de cette prime tiennent compte du niveau et de la nature des fonctions exercées selon une classification des postes définie en annexe au rapport.

Les montants plafonds susceptibles d'être alloués sont ceux fixés par les textes réglementaires (soit le taux 6, ou le taux 3 pour les agents logés).

455 000 euros sont affectés à cette dépense au budget primitif 2012.

52

Mme Danièle GARCIA

Création de 300 emplois saisonniers

A décidé pour l'exercice 2012, afin de permettre aux services de fonctionner de manière satisfaisante durant les congés d'été, d'autoriser, conformément aux propositions du rapport, le recrutement de 300 emplois saisonniers à répartir sur les mois de juillet et août.

Le coût de cette mesure pour l'année 2012 est évalué à 592 587 euros en année pleine.

53

Mme Danièle GARCIA

Revalorisation des bons d'achat «Rentrée Scolaire» et lancement du marché «Chèque Culture»

A décidé d'approuver :

- la revalorisation de 10 euros pour chaque tranche d'âge des bons d'achat pour la rentrée scolaire en faveur des agents du Conseil Général des Bouches-du-Rhône à compter de l'année 2012, comme détaillé dans le rapport ;
- le remplacement des chèques lire par des chèques-culture pour les enfants scolarisés de 20 à 25 ans ;
- le lancement du marché afférent aux chèques culture sur la base d'une procédure d'appel d'offres.

L'impact financier de cette proposition a été estimé à 52 000 euros supplémentaires.

54

Mme Danièle GARCIA

Augmentation de la valeur faciale du titre restaurant et de la participation repas

A décidé :

- d'approuver l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant à hauteur de 8 euros avec une participation du Département à 60 %, soit 4,80 euros ;
- d'augmenter parallèlement la participation du Département au prix des repas pris aux restaurants Carré Bleu et sur le site d'Arenc à 4,80 euros.

Ces dispositions sont applicables à compter du 1er juin 2012.

55

Mme Danièle GARCIA

Mise à jour du dispositif d'astreintes et de permanences de la collectivité et modification du régime indemnitaire des agents de la DGAS affectés en zone de précarité

A décidé :

- d'actualiser le dispositif d'astreintes et de permanences dans le cadre fixé dans les tableaux joints au rapport.

Ce nouveau dispositif ne génère aucune incidence financière supplémentaire au budget départemental,

- de modifier les montants des majorations du régime indemnitaire en faveur des agents de catégorie B et C affectés dans les MDS sises en zone de précarité.

Les crédits nécessaires pour cette nouvelle dépense sont inscrits au budget primitif,

56

M. Jean-Noël GUERINI

Indemnités de fonction des conseillers généraux des Bouches-du-Rhône. - Actualisation 2012

A décidé :

- d'actualiser les indemnités de fonction des conseillers généraux des Bouches-du-Rhône depuis la réunion du Conseil Général du 24 juin 2011 suite à la revalorisation de l'indemnité parlementaire à compter du 1er janvier 2012 en application du nouveau plafond de la sécurité sociale pour l'année 2012,
- d'approuver les tableaux récapitulatifs joints au rapport et relatifs aux indemnités brutes de fonction des conseillers généraux précisant les donateurs et bénéficiaires d'écêtements.

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
CONSEIL GÉNÉRAL

D-G-S
SERVICE DES SÉANCES
DE L'ASSEMBLÉE

COMMISSION FINANCES
DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

45

M. Hervé CHERUBINI

Rapport annuel des représentants du Conseil Général administrateurs de la Société du Canal de Provence - Exercice 2010

A pris acte du rapport annuel des mandataires du Conseil Général administrateurs de la Société du Canal de Provence pour l'exercice 2010.

46

M. Hervé CHERUBINI

Rapport annuel du représentant du Conseil Général administrateur de la Sem Agora - Exercice 2010

A pris acte du rapport annuel du mandataire du Conseil Général administrateur de la Sem Agora pour l'exercice 2010.

47

M. Hervé CHERUBINI

Rapport annuel des représentants du Conseil Général administrateurs de la Semidep Ciotat - Exercice 2010

A pris acte du rapport annuel des mandataires du Conseil Général administrateurs de la Semidep-Ciotat pour l'exercice 2010.

48

M. Hervé CHERUBINI

Rapport annuel des représentants du Conseil Général administrateurs de Treize Développement - Exercice 2010

A pris acte du rapport annuel des mandataires du Conseil Général administrateurs de Treize Développement pour l'exercice 2010.

57

M. Hervé CHERUBINI

Produits départementaux - Admissions en non-valeur

A décidé d'admettre en non-valeur une somme de 179 094,07 euros, dont 176 997,17 euros au titre du budget général et 2 096,90 euros au titre des budgets annexes.

58

M. Hervé CHERUBINI

Gestion de dette et de trésorerie : Compte-rendu des opérations réalisées sur l'exercice 2011 - Délégation de pouvoir de l'Assemblée délibérante au Président du Conseil Général en matière de dette, de trésorerie et de placements en vertu de l'article L.3211-2 du Code général des collectivités territoriales.

A pris acte :

- de la mise en place, au titre de l'année 2011, d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de BNP Paribas pour un montant de 10 Meuros ;
- de la mobilisation d'un emprunt à hauteur de 15 Meuros, soit le solde du contrat d'emprunt de 35 Meuros du CA-CIB signé le 16 décembre 2010 ;
- de la mobilisation de 50 Meuros sur deux contrats CLTR (Crédit Long Terme Renouvelable) auprès de DEXIA pour un montant de 35 Meuros et de Crédit Agricole-CIB pour un montant de 15 Meuros.
- du remboursement par anticipation d'un emprunt BNP PARIBAS mobilisé le 30 décembre 2009 pour 50 Meuros.
- du remboursement temporaire (du 25 mai au 30 novembre 2011) d'un emprunt DEXIA mobilisé pour 30 Meuros le 14 novembre 2003 avec un taux fixe de 4,33%.

A décidé :

En vertu des dispositions de l'article L. 3211-2 du code général des collectivités territoriales, de donner délégation de pouvoir au Président du Conseil Général en matière de dette et de trésorerie dans les conditions énoncées ci-dessous :

1 – La réalisation des emprunts départementaux

L'exécutif départemental est autorisé à réaliser, pour tout investissement, et dans la limite des sommes inscrites au budget, tout emprunt à court, moyen ou long terme. Cette rubrique concerne aussi les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie.

Les principales caractéristiques des contrats qui devront être respectées dans l'exercice de la délégation accordée sont les suivantes :

taux actuariel maximum : 7,50% en fixe,

marge maximum sur index : 4,00%,

durée maximale de l'emprunt : 30 ans,

types d'endettements autorisés : bancaire et obligataire (dont émission de bons à moyen terme négociables [BMTN]), à taux fixe ou variable, avec ou sans option de tirage sur ligne de trésorerie, en euros,

périodicités des remboursements autorisées : toutes,

types d'amortissements autorisés : progressifs, constants, ligne à ligne,

différé d'amortissement : autorisé,

index de référence autorisés : EONIA, T4M, TAM, TAG, EURIBOR, TEC, inflation française, livret A, révisable Livret d'Epargne Populaire (LEP),

modalités de tirage / remboursement autorisées lors de la mise en place de la dette : tirage total ou fractionné, possibilité d'une période de préfinancement d'un maximum d'un an avec consolidation totale ou partielle,

commissions et frais sur emprunts classiques : plafonnés à 0,50% du contrat et payés en une seule fois,
commissions et frais sur contrats revolving long terme : plafonnés à 0,50% du contrat et payés en une seule fois, auxquels s'ajoutent des commissions annuelles d'engagement ou de non utilisation plafonnées également à 0,50%,
réaménagement de l'emprunt : possibilité d'insérer des clauses de remboursement anticipé total ou partiel, temporaire ou définitif et d'en effectuer l'exécution selon la situation des marchés financiers et de la trésorerie avec ou sans refinancement,
modification du contrat : faculté de modifier les caractéristiques du contrat ou d'insérer des caractéristiques nouvelles dans la limite de ce qui précède.

Le choix des contrats ne sera possible qu'après mise en concurrence.

2 – Les opérations financières utiles à la gestion des emprunts départementaux

a – le réaménagement de la dette

Il est délégué à l'exécutif départemental la possibilité d'effectuer : des renégociations, des remboursements anticipés avec ou sans refinancement, des opérations de novation.

A cette fin, sont autorisées les actions suivantes :

les remboursements temporaires ou définitifs avec ou sans refinancement d'un montant égal au maximum au capital restant dû, majoré des indemnités et autres frais,

les compactages de dette, que le prêteur reste identique ou non,

les avancées d'échéances, que le prêteur reste le même ou non,

la faculté de passer d'un taux fixe à un taux variable et vice versa,

la faculté de modifier l'index de référence,

l'allongement des durées dans la limite de dix ans au-delà de la durée d'origine.

Ceci dans la mesure où elles représentent un gain financier avéré pour le Conseil Général, après prise en compte des frais éventuels (indemnités, ...).

de l'Assemblée départementale.

b – les opérations de couverture des risques de taux

la définition de la politique d'endettement

Au 1er janvier 2012, l'encours de la dette départementale classique est de 173,7 Meuros tous prêteurs confondus. Cet encours est composé de 8 contrats tous classés 1-A, c'est-à-dire la catégorie la moins risquée de la grille « Gissler » (1 : indices zone euro, A : taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement).

Par ailleurs, trois contrats d'ouverture de crédit long terme (OCLT), d'un total de 61,3 Meuros, restent mobilisables à tout moment.

La dette, essentiellement composée de contrats récents, se caractérise par une répartition à hauteur de 41% à taux variables et 59% à taux fixes. Elle se répartit entre cinq prêteurs : DEPFA Bank (25,3%), DEXIA (19,4%), Crédit Agricole – CIB (19,4%), Société Générale (17,4%) et Crédit Foncier de France (18,5%).

En 2012, les dépenses d'investissement sont estimées à plus de 540 Meuros. Pour mémoire, près de 430 Meuros ont été exécutés en 2011. L'emprunt prévu au budget départemental pour 2012 est de l'ordre de 260 Meuros, hors CLTR.

La collectivité pourra, en 2012, saisir toute opportunité pour procéder à des opérations de réaménagement, avec ou sans refinancement, selon la conjoncture de la trésorerie et des taux.

se protéger contre les risques financiers

Eu égard aux incertitudes et fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, le Département souhaite recourir à des instruments de couverture, afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux et profiter des possibles baisses.

Cette politique de gestion active de la dette vise à minimiser les frais financiers de la collectivité en ayant recours notamment à des produits qui permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux [SWAP]), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur [FRA], contrats de terme contre terme [FORWARD/FORWARD]), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond [CAP] ou plancher [FLOOR] ou combinaison de taux plafond et plancher [COLLAR]).

les caractéristiques essentielles des contrats

L'Assemblée délibérante autorise le président du Conseil Général à recourir à des instruments de couverture des risques financiers dans les limites suivantes :

Le notionnel de référence, détaillé en annexe, est fixé à 173.715.593,68 euros (dette au 01/01/2012), majoré des emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui sont ou seront inscrits en section d'investissement du budget départemental. En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité, ceci compte tenu de l'amortissement du capital.

dès lors qu'elles n'exposent pas le Département à une indexation dépassant la catégorie 2C de la Charte Gissler, les opérations pourront consister en :

des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP),

des contrats d'accord de taux futur (FRA),

des contrats de garantie de taux plafond (CAP),

des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),

des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR),
toutes autres opérations de marché (opérations de marché dérivées, opérations structurées).
la durée des contrats ne peut excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées,
les index de référence des contrats pourront être : l'EONIA, le T4M, le TAM, le TAG, l'EURIBOR, le TEC ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés, à l'exclusion de tout index relatif à des devises,
le ratio fixe/indexé devra évoluer entre des bornes de 20/80 – 80/20,
pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés,

les primes, commissions et frais qui seraient à verser aux contreparties ou aux intermédiaires financiers sont d'un montant maximum de 10% de l'encours visé par l'opération,

Dans le cadre de cette délégation, l'exécutif départemental est autorisé à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
 - retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
 - passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
 - résilier l'opération arrêtée,
 - signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées par l'Assemblée délibérante.
- Outre l'obligation de compte rendu, une annexe insérée au budget primitif et au compte administratif présente les gains et pertes afférents aux différentes opérations en cours.

3 – Les opérations de trésorerie

a – la couverture des besoins de trésorerie

En vertu du point 2 de l'article L. 3211-2 du CGCT, l'Assemblée délibérante autorise le président du Conseil Général à mettre en place les contrats nécessaires à la couverture à court terme du Département et d'en faire usage.

Le montant total de l'encours de tirage autorisé est limité à 100 Meuros.

Les principales caractéristiques des contrats qui devront être respectées dans l'exercice de la délégation accordée sont les suivantes :

durée maximale du contrat: 1 an,

index de référence autorisés : EONIA, T4M, EURIBOR,

marge maximum sur index : 4,50 %,

commissions plafonnées à 0,50 % du montant contracté.

Le choix des contrats ne sera possible qu'après mise en concurrence.

b – les placements de trésorerie

Les collectivités territoriales peuvent déroger, sous certaines conditions, à l'obligation de dépôt de leurs fonds libres auprès du Trésor public (articles L. 1618-2 et L. 2221-5-1 du CGCT).

L'exécutif départemental est autorisé à effectuer les opérations prévues au

§ I de l'article L. 1618-2 du CGCT dans la limite, outre celles édictées par le § II de l'article lui-même, d'une enveloppe globale de placements de 50 Meuros.

4 – La durée de la délégation et l'obligation de compte rendu

L'exercice de la délégation est accordé jusqu'au 31 mars 2013.

Un compte rendu de l'exercice de cette délégation devra être présenté à l'Assemblée délibérante au plus tard le 31 mars 2013. Toutefois, en ce qui concerne les opérations de gestion du risque de taux d'intérêt, il doit être rendu compte à la plus proche réunion de l'Assemblée départementale.

Abstention du groupe l'Avenir du 13.

59

M. Hervé CHERUBINI

Provision pour risques financiers 2012.

A décidé :

- de constituer une provision pour risques financiers, de 7 930 272 euros au titre de l'année 2012.
- d'autoriser l'inscription d'une dotation aux provisions de 3 014 903 euros au budget primitif 2012.

Abstention du groupe l'Avenir du 13.

60

M. Hervé CHERUBINI

Demandes de garantie d'emprunts formulées par la SA d'HLM Erilia au titre du Budget Primitif 2012.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A.d'H.L.M. Erilia pour les emprunts à hauteur de :
- 6 509 255,85 euros représentant 45% d'un emprunt de 14 465 013,00 euros destiné à financer l'opération de réhabilitation de 676 logements collectifs locatifs sociaux (PRU) dénommés «38 La Viste» et situés Route Nationale de Saint-Louis, dans le 15ème arrondissement de Marseille.

Cet emprunt est à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- 2 387 422,35 euros représentant 45% d'un emprunt de 5 305 383,00 euros destiné à financer l'opération de réhabilitation de 306 logements collectifs locatifs sociaux (PRU) dénommés «La Viste Provence» et situés Chemin des Écoles, dans le 15ème arrondissement de Marseille.

Cet emprunt est à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie d'emprunts jointes au rapport et tous les actes correspondants.

61

M. Hervé CHERUBINI

Demande modificative de garantie d'emprunts formulée par la SA d'HLM Erilia - opération les logis de Fardeloup à la Ciotat.

A décidé :

- d'abroger la délibération n°16 e du 24 juin 2011,
- d'accorder la garantie du Département à la S.A.d'H.L.M. Erilia à hauteur de 2 903 622,75 euros représentant 45% d'un montant d'emprunt de 6 452 495,00 euros.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération de réhabilitation de 400 logements collectifs locatifs sociaux de la résidence dénommée «Les Logis de Fardeloup» située chemin de Fardeloup, sur la commune de La Ciotat. Ils sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

62

M. Hervé CHERUBINI

Demande modificative de garantie d'emprunt formulée par la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations - Résidence Castel Joli / Sainte-Marguerite à la Ciotat

A décidé :

d'abroger la délibération n°12 d du 24 juin 2011

- d'accorder la garantie du Département à la S.A.d'H.L.M Phocéenne d'Habitations à hauteur de 651 500,10 euros représentant 45% d'un emprunt d'un montant de 1.447.778,00 euros.

Cet emprunt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 366 logements collectifs locatifs sociaux de la résidence dénommée «Castel Joli/Sainte-Marguerite» située Quartier Abeille - avenue Albert Ritt, sur la commune de La Ciotat. Il est à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

63

M. Hervé CHERUBINI

Demandes de garantie d'emprunts formulées par la Société Anonyme d'Economie Mixte ADOMA au titre du Budget Primitif de l'exercice 2012.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la Société Anonyme d'Économie Mixte ADOMA pour les emprunts à hauteur de :
- 726 238,80 euros représentant 45% d'un montant total d'emprunts de 1 613 864,00 euros destinés à financer l'opération de réhabilitation d'un foyer de travailleurs migrants (38 chambres) en une résidence sociale (37 studios) située au 35/37 rue du Baignoir, dans le 1er arrondissement de Marseille.

Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (prêt Réhabilitation) et d'Action Logement (prêt PEEC) ;

- 385 340,40 euros représentant 45 % d'un emprunt de 856 312,00 euros destiné à financer l'opération de réhabilitation d'un foyer de travailleurs migrants (39 chambres) en une résidence sociale (43 studios) située au 16 rue des Convalescents, dans le 1er arrondissement de Marseille.

Cet emprunt est à contracter auprès d'Action Logement.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie d'emprunts jointes au rapport et tous les actes correspondants.

64

M. Jean-Noël GUERINI

Demandes de garantie d'emprunts formulées par la S.A d'HLM Vaucluse Logement au titre du Budget Primitif de l'exercice 2012.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A d'H.L.M Vaucluse Logement à hauteur de :

- 2 405 124,45 euros représentant 45% d'un montant d'emprunts de 5 344 721,00 euros destinés à financer l'opération d'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement de 48 logements collectifs locatifs sociaux (36 PLUS, 12 PLAI) dénommés «Les Ferrades» et situés sur la commune de Saint Martin de Crau.

Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- 1 907 327,70 euros représentant 45% d'un montant d'emprunts de 4 238 506,00 euros destinés à financer l'opération d'acquisition/amélioration de 46 logements collectifs locatifs sociaux (25 PLUS, 21 PLAI) dénommés «Les Alpilles» et situés Rue Cyprien Gauthier sur la commune de Saint Rémy de Provence.

Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie d'emprunts jointes au rapport et tous les actes correspondants.

65

M. Hervé CHERUBINI

Demande de garantie d'emprunts formulée par la SA d'HLM Sogima au titre du Budget Primitif de l'exercice 2012.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A.d'H.L.M Sogima à hauteur de 181 069,65 euros représentant 45% d'un montant d'emprunts de 402 377,00 euros destinés à financer l'opération de construction de 9 logements collectifs locatifs sociaux (5 PLUS, 4 PLAI) situés aux 28/30 rue Vitalis et 141 rue Ferrari, dans le 5ème arrondissement de Marseille.

Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

66

M. Hervé CHERUBINI

Demande de garantie d'emprunt formulée par la SA d'HLM Nouveau Logis Provençal - opération «Montbrion» Marseille 2ème arrondissement

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A.d'H.L.M Nouveau Logis Provençal à hauteur de 272 901,60 euros représentant 45% d'un emprunt d'un montant de 606 448,00 euros destiné à financer l'opération de réhabilitation de 89 logements collectifs locatifs sociaux (PRU) dénommés «Montbrion» et situés au 2, rue Saint Antoine et aux 2,4,6,8,10,12 et 14 rue Montbrion, dans le 2ème arrondissement de Marseille.

Cet emprunt est à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

67

M. Hervé CHERUBINI

Demande de garantie d'emprunts formulée par la S.A d'HLM Azur Provence Habitat - opération «résidence Port Marine» à Port-Saint-Louis-du-Rhône

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A.d'H.L.M Azur Provence Habitat à hauteur de 1 091 904,30 euros représentant 45% d'un montant d'emprunts de 2 426 454,00 euros destinés à financer l'opération d'acquisition en V.E.F.A de 24 logements collectifs locatifs sociaux (19 PLUS, 5 PLAI), dénommés « Résidence Port Marine » et situés Quai du Commandant Favier, sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

68

M. Hervé CHERUBINI

Demandes de garantie d'emprunts formulées par l'O.P.H 13 HABITAT au titre du Budget Primitif 2012.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'O.P.H 13 HABITAT à hauteur de :

- 4 673 562,00 euros représentant 100% d'un montant d'emprunts destinés à financer l'opération d'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A) de 45 logements collectifs locatifs sociaux (30 PLUS, 15 PLAI) dénommés «Sautecoeur» et situés au 71, Route de La Crau, sur la commune d'Arles à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- 1 922 209,00 euros représentant 100% d'un montant d'emprunts destinés à financer l'opération d'acquisition/amélioration de 20 logements collectifs locatifs sociaux (15 PLUS, 5 PLAI) situés aux 4 à 18, Avenue de la République, sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- 10 000 000,00 euros représentant 100% d'un d'emprunt destiné à financer l'opération de travaux pour grosses réparations d'investissement, relocations, déploiement des agences et loges modernisées, à contracter auprès du Crédit Agricole Alpes Provence.

- 4 031 706,00 euros représentant 100% d'un montant d'emprunts destinés à financer l'opération de construction de 38 logements collectifs locatifs sociaux (PLUS) dénommés «Le Grand Barraly» et situés RD 30, sur la commune de Saint-Andiol à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

- 2 234 959,00 euros représentant 100% d'un montant d'emprunts destinés à financer l'opération de construction de 22 logements collectifs locatifs sociaux (PLUS) situés 38 Bd Jules Ferry sur la commune de Châteaurenard à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

- 5 881 127,00 euros représentant 100% d'un montant d'emprunts destinés à financer l'opération d' acquisition/amélioration de 58 logements collectifs locatifs sociaux (PLUS/CD) dans le cadre de la rénovation urbaine llot 11 rue Eboué/Colbert, dans le 2ème arrondissement de Marseille à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie d'emprunts jointes au rapport et tous les actes correspondants.

M. Masse ne prend pas part au vote.

69

M. Hervé CHERUBINI

Demande de garantie d'emprunts formulée par la S.A d'HLM Famille et Provence au titre du Budget Primitif de l'exercice 2012.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A.d'H.L.M Famille et Provence à hauteur de 548 561,25 euros représentant 45% d'un montant total d'emprunts de 1 219 025,00 euros destinés à financer l'opération d'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement de 16 logements collectifs locatifs sociaux (11 PLUS et 5 PLAI) dénommés « ELEA » et situés avenue Paul Lafargue, sur la commune de Saint-Cannat.

Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

70

M. Hervé CHERUBINI

Demandes de garantie d'emprunts formulées par la S.A d'HLM Néolia au titre du Budget Primitif 2012.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A.d'H.L.M Néolia à hauteur de :

- 547 367,40 euros représentant 45% d'un montant d'emprunts de 1 216 372,00 euros destinés à financer l'opération d'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A) de 13 logements collectifs locatifs sociaux (9 PLUS, 4 PLAI) situés Rue de la Laure, sur la commune de Saint Martin de Crau.

Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations.

- 1 337 139,00 euros représentant 45% d'un montant d'emprunts de 2 971 420,00 euros destinés à financer l'opération de construction de 28 logements collectifs locatifs sociaux (11 PLUS, 5 PLAI, 12 PLS) dénommés «Les Résidences de la Glacière» et situés Chemin de Collongue sur la commune d'Alleins.

Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie d'emprunts jointes au rapport et tous les actes correspondants.

71

Mme Lisette NARDUCCI

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association OGEC Saint Mauront au titre du Budget Primitif de l'exercice 2012.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'association OGEC Saint Mauront (loi 1901) à hauteur de 2 319 345,00 euros représentant 73,63% d'un emprunt d'un montant de 3 150 000,00 euros destiné à financer l'opération de construction du collège privé Saint Mauront situé 144/146, rue Félix Pyat, dans le 3ème arrondissement de Marseille.

Cet emprunt est à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

72

M. Hervé CHERUBINI

Budget Primitif 2012

Considérant qu'à la demande du groupe « l'Avenir du 13 », il a été décidé de procéder à un vote à scrutin secret,

A approuvé les conclusions du Président du Conseil général et du Rapporteur Général du Budget relatives au Budget Primitif 2012 (BP 2012).

Après les votes de l'Assemblée départementale, le Budget Primitif 2012 du Département s'élève en mouvements réels à : 2.599.646.749,24 euros dont :

2.574.705.777,24 euros pour le budget général,

24.940.972,00 euros pour les services à comptabilité distincte.

A décidé :

- d'amender le projet de BP 2012 conformément à l'état distribué en séance ci-annexé,

d'adopter le budget primitif 2012,

- de fixer le montant du produit de la taxe sur le foncier bâti, hors allocations compensatrices, à 326.366.474 euros,

- de reconduire le taux de taxe sur le foncier bâti de référence 2010, soit 15,05 % au titre des impositions 2012,

- de reconduire le taux de 3,80 % au titre de la taxe départementale de publicité foncière et des droits d'enregistrement,

- de se prononcer favorablement sur le volume des autorisations de programme du budget primitif 2012 pour un total de 277.206.038,36 euros (budget général et budgets annexes),

- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général et le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses,

- de préciser que la nomenclature des opérations et des programmes employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire,

- d'octroyer au laboratoire départemental d'analyses (LDA), budget annexe de la collectivité, une attribution de compensation de 1.035.000 euros (chapitre 70, rubrique 921, article 7061-2 du budget annexe) au titre de 2012 visant à tenir compte des contraintes de service public imposées par la réglementation dans les domaines de la santé publique (620 Keuros) et de la santé animale (415 Keuros) au chapitre 65, rubrique 42 et 921, article 65738 du budget général,

- de reverser au LDA à travers le budget général une somme de 149.024 euros correspondant à une fraction de la dotation générale de décentralisation pour 2012,

- d'accorder au centre médico-psycho-pédagogique départemental, budget annexe du Département, une somme de 57.000 euros correspondant au remboursement de frais de personnel,

- d'octroyer à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) une enveloppe de fonctionnement de 986.300 euros (chapitre 65, rubrique 52, article 6568 au sein du budget général),

- d'accorder au budget annexe des ports une subvention d'investissement de 603.100 euros (chapitre 204, rubrique 64, article 204162 au sein du budget général) destinée à couvrir les investissements 2012,

- de doter une provision de 1.868.262 euros au chapitre 68, article 6816 du budget départemental, pour constater la dépréciation des titres de participation que détient le Département au capital de la société provençale d'équipement,

- de procéder à une reprise de provision de 5.000.000 euros au chapitre 78, article 7875 du budget départemental, pour constater la réduction du risque de non recouvrement de titres dans le cadre d'un contentieux entre le Département et la société provençale d'équipement,
- de limiter le reversement de la taxe départementale destinée au financement des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement au profit du Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) 13 à 1.800.0000 euros,
- d'adopter les modifications du règlement financier annexées au présent rapport et en particulier, conformément à l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales, donner autorisation permanente de poursuivre au payeur départemental pour les créances inférieures à 15.000 euros.

Vote au scrutin secret : 57 votants

Pour : 32
Contre 18
Blancs : 6
Nul : 1
